

لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ
مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ

23 bienfaits de la parole de « *Lâ ilâha illa Llâh* »

Par l'imâm 'Abd ar-Rahmân Ibn Ahmed Ibn Rajab Al Hanbalî



La parole de l'unicité pure (*al kalimat ul ikhlâs*) comporte des bienfaits immenses qu'il serait impossible d'énumérer dans leur totalité, nous n'en citerons que quelques-uns :

1 – C'est la parole de piété, comme l'ont dit 'Umar [Ibn Al Khattâb] (qu'Allâh soit satisfait de Lui) et bien d'autres.

2 – C'est la parole de sincérité, de l'attestation et de l'appel à La Vérité, du désaveu de l'association et de sa délivrance. Et c'est la raison première de la création. Allâh dit :

« Je n'ai créé les génies et les hommes que pour qu'ils M'adorent »

[Sûrah 51 – Âyah 56].

3 – C'est pour cette parole également que les Messagers ont été envoyés et que les Livres ont été révélés. Allâh dit :

« Et nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : « Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc. » »

[Sûrah 21 – Âyah 25].

Il dit également :

« Il fait descendre, par Son ordre, les Anges, avec la Révélation, sur qui Il veut parmi Ses serviteurs : « Avertissez qu'il n'est d'autre divinité que Moi. Craignez-Moi donc. » »

[Sûrah 16 – Âyah 2].

Ce verset est le premier qu'Allâh a compté comme bienfait dans la Sourate *Les abeilles* également nommée *la Sourate des bienfaits*.

C'est ce qui a fait dire à Ibn 'Uyaynah : « **Il n'y a pas meilleur bienfait qu'Allâh a octroyé à Son serviteur que de lui enseigner la parole « Lâ ilâha illa Llâh ».** Certes cette parole est pour les gens du paradis ce que l'eau fraîche est pour les gens d'ici-bas. » C'est pour cette parole qu'ont été préparées la demeure de la récompense et celle du châtement.

4 – C'est également au nom de cette parole que les Messagers ont reçu l'ordre de combattre l'oppression. Celui qui prononce cette parole sera préservé, par contre celui qui s'y refuse, court à sa perte.

5 – Elle est la clef du Paradis, l'élément principal de la prédication des Messagers, et c'est par elle que Mûsâ a parlé à Son Seigneur face-à-face. Al Bazzâr rapporte dans son *Musnad* selon 'Iyâd Al Anṣârî que le Prophète (que Le Salut et La Paix soient sur lui) a dit : « **« Lâ ilâha illa Llâh » est une parole honorable pour Allâh, elle a sa place auprès de Lui, et Allâh fait entrer au Paradis celui qui la prononce avec sincérité. Quant à celui qui la dit avec hypocrisie, cette parole obstrue son sang et entrepose son argent, et il rencontrera Son Seigneur qui lui demandera des comptes.** »

6 – Elle est le prix du Paradis. Al Ḥasan Al Baṣrî l'a dit mais on l'attribue également au Prophète avec des degrés d'authenticité faibles.

7 – Si c'est sa dernière parole, l'être humain entrera au Paradis.

8 – Cette parole est une protection contre l'Enfer. Le Prophète a entendu un jour un mu°azzin dire : « **Lâ ilâha illa Llâh - J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allâh** », le Prophète dit alors : « **Tu es sorti de l'Enfer.** » [Muslim].

9 – Elle implique le pardon : dans le *Musnad* (de l'Imâm Aḥmad) selon Shaddâd Ibn Aws et 'Ubâdah Ibn Aṣ Ṣâmit (qu'Allâh soit satisfait d'eux), le Prophète (que Le Salut et La Paix d'Allâh soient sur lui) a dit à ses Compagnons : « **« Levez vos mains et dites : « Lâ ilâha illa Llâh. » Nous levâmes donc nos mains un moment, puis Le Prophète abaissa Sa main et dit : « Louange à Allâh, ô Seigneur ! Tu M'as envoyé avec cette parole et Tu M'as ordonné [de la propager], Tu M'as promis par celle-ci le paradis, et certes Tu ne manques pas à Ta promesse.** » Puis Il dit : « **Repentez la bonne nouvelle car Allâh vous à d'ores et déjà pardonnés.** » »

10 – C'est la meilleure des actions : Abû Dharr a dit : « **J'ai dit : « Ô Envoyé d'Allâh ! Enseigne-Moi une action qui Me rapproche du paradis et M'éloigne de l'enfer. » Il dit : « Si Tu commets une mauvaise action, fais-là suivre d'une bonne action, car elle vaut 10 fois sa valeur. » Je dis alors : « Ô Envoyé d'Allâh ! [La parole] « Lâ ilâha illa Llâh » fait-elle partie des bonnes actions ? » Il répondit : « C'est la meilleure des bonnes actions. ».** »

11 – Elle efface les péchés : Selon Umm Hânî, le Prophète (que Le Salut et La Paix d'Allâh soient sur lui) a dit : « **[La parole] « Lâ ilâha illa Llâh » ne laisse pas un péché [sans qu'il ne soit pardonné] et pas une action ne la devance.** » [Sunan Ibn Mâjah].

Quelqu'un vit un pieux prédécesseur en rêve après sa mort et l'interrogea sur son état, il répondit : « **La parole « Lâ ilâha illa Llâh » n'a rien laissé [comme péché].** »

12 – Elle renouvelle dans le cœur ce qui a disparu de la foi : Le Prophète (que Le Salut et La Paix d'Allâh soient sur lui) a dit à ses Compagnons : « **Renouvez votre foi. » Ils dirent : « Et comment renouveler notre foi ? » Il répondit : « Dites : « Lâ ilâha illa Llâh ». »** [Musnad].

13 – Rien n'égale cette parole sur la balance. Et si on la comparait aux cieux et à la terre, elle l'emporterait. Selon 'Abdu Llâh Ibn 'Amrin (qu'Allâh soit satisfait d'eux) que le Prophète Nûh, à Sa mort, dit à Son fils : « **Je t'ordonne [de transmettre] « Lâ ilâha illa Llâh » car certes, si l'on mettait dans le plateau d'une balance les sept cieux et les sept terres, et que l'on mette « Lâ ilâha illa Llâh » dans l'autre plateau, ce dernier l'emporterait. Et si les sept cieux et les sept terres formaient un chaînon hermétique, « Lâ ilâha illa Llâh » l'aurait brisé.** » [Musnad].

On rapporte également selon 'Abdu Llâh Ibn 'Amrin (qu'Allâh soit satisfait d'eux) que le Prophète a dit : « **Mûsâ a dit : « Ô Seigneur ! Enseigne-Moi ce qui Me permettrait de Te mentionner et de T'invoquer. » Allâh dit : « Ô Mûsâ ! Dis : « Lâ ilâha illa Llâh ! ». » Mûsâ dit : « Ô Seigneur ! Tous tes serviteurs disent cela. » Il dit : « Dis : « Lâ ilâha illa Llâh ! ». » Mûsâ dit alors : « Il n'y a de dieu que Toi, ô Seigneur ! Je voudrais cependant quelque chose qui me soit particulier. » Allâh reprit : « Ô Mûsâ ! Si les sept cieux et ce qu'ils contiennent et les sept terres étaient sur le plateau d'une balance, et que « Lâ ilâha illa Llâh » était sur l'autre, la balance pencherait du côté de « Lâ ilâha illa Llâh ». ».** » Cette parole prévaudra également dans les feuillets des péchés comme il a été cité dans le hadîth rapporté par Aḥmad, An Nasâ'î et At Tirmidhî, selon 'Abdu Llâh Ibn 'Amrin.

14 – C'est elle qui brise les voiles jusqu'à parvenir à Allâh, Puissant et Majestueux : At Tirmidhî rapporte selon 'Abdu Llâh Ibn 'Amrin que le Prophète (que Le Salut et La Paix d'Allâh soient sur lui) a dit : « **Il n'y a aucun voile entre Allâh et [la parole] « Lâ ilâha illa Llâh », jusqu'à ce que cette dernière parvienne à Allâh.** »

Il rapporte également selon Abû Hurayrah (qu'Allâh soit satisfait de lui) que le Prophète (que Le Salut et La Paix d'Allâh soient sur lui) a dit : « **Il n'y a pas un serviteur qui évite les grands péchés, et dit « Lâ ilâha illa Llâh » sincèrement, sans que les portes du Paradis ne s'ouvrent à elle [cette parole], jusqu'à parvenir au trône d'Allâh.** »

On rapporte selon Ibn 'Abbâs (qu'Allâh soit satisfait de lui) que le Prophète a dit : « **Il n'y a pas une chose sans qu'il n'y ait entre elle et Allâh un voile excepté la parole « Lâ ilâha illa Llâh ». De même que tes lèvres ne l'empêchent de sortir, rien ne l'empêche de parvenir à Allâh Puissant et Majestueux.** »

Abû Umâmah a dit : « **Il n'y a pas un serviteur qui dit : « Lâ ilâha illa Llâh » sans qu'elle ne parvienne jusqu'au Trône.** »

15 – Allâh regarde celui qui la prononce et exauce son invocation : An Nasâ'î rapporte, dans *Kitâb Ul Yawm wa Al Layla*, le *hadîth* des deux Compagnons et dans lequel le Prophète dit : « **Il n'y a pas un serviteur qui dise « Lâ ilâha illa Llâhu, waḥdahu lâ sharîkalahu, lahul Mulku wa lahul ḥamdu, wa Huwa 'alâ kulli shay°in qâdîr – Il n'y a de divinité qu'Allâh, L'Unique et sans associé, c'est à Lui qu'appartient la royauté et c'est à Lui qu'appartient la louange, et Il est Omnipotent » sincèrement, de toute son âme, son cœur authentifiant sa parole, sans qu'on ne fende mes portes du ciel afin qu'Allâh voit celui qui la prononce. Et il est du droit du serviteur qu'Allâh a vu, que sa demande soit exaucée.** »

16 – Allâh approuve celui qui prononce cette parole : An Nasâ'î, At Tirmidhî et Ibn Hibbân rapportent selon Abû Hurayrah et Abû Sa'îd que le Prophète (que Le Salut et La Paix d'Allâh soient sur lui) a dit : « **Lorsque le serviteur dit : « Lâ ilâha illa Llâh wa Allâhu Akbar – Il n'y a de divinité et Allâh est Grand », son Seigneur l'approuve et dit : « Il n'y a de dieu que Moi et Je suis Le Plus Grand ». Et lorsqu'il dit : « Lâ ilâha illa Llâh, waḥdahu lâ sharîkalah – Il n'y a de divinité qu'Allâh, unique et sans associé », Allâh dit : « Il n'y a de dieu que Moi, Je Suis L'Unique, sans associé ». Et lorsqu'il dit : « Lâ ilâha illa Llâh waḥdahu lâ sharîkalahu, lahul mulku wa lahul ḥamdu - Il n'y a de divinité qu'Allâh, c'est à Lui qu'appartient la royauté et c'est à Lui qu'appartient la louange », Allâh dit : « Il n'y a de dieu que Moi, à Moi La Royauté et à Moi Les Louanges ». Et lorsque le serviteur dit : « Lâ Ilâha Illa Llâh wa lâ ḥawla wa lâ quwwata illâ bi Llâh – Il n'y a de divinité qu'Allâh et il n'y a de force et de puissance qu'en Allâh », Allâh dit : « Il n'y a de dieu que Moi, et il n'y a de force et de puissance si ce n'est Moi. »** »

17 – C'est la meilleure parole que les Prophètes avaient prononcée, comme cela est mentionné dans l'invocation du jour de 'Arafah.

18 – C'est le meilleur dhikr, comme cela est rapporté dans le hadîth de Jâbir qui l'attribue au Prophète (que Le Salut et La Paix d'Allâh soient sur lui) : « **Le meilleur des dhikr est « Lâ ilâha illa Llâh ».** »

Selon Ibn 'Abbâs, le Prophète a dit : « **La parole la plus aimée d'Allâh est « Lâ ilâha illa Llâh ».** Sans celle-ci, Allâh n'accepte aucune action. »

19 – C'est la meilleure des actions, et celle qui les multiplie à leur maximum. Elle égale l'affranchissement d'esclaves et c'est une protection contre satan.

Selon Abû Hurayrah, le Prophète (que Le Salut et La Paix d'Allâh soient sur lui) a dit : « **Celui qui dit : « Lâ ilâha illa Llâhu, waḥdahu lâ sharîkalahu, laḥul Mulku wa laḥul ḥamdu, wa Huwa 'alâ kulli shay°in qâdir – Il n'y a de divinité qu'Allâh, L'Unique et sans associé, c'est à Lui qu'appartient la royauté et c'est à Lui qu'appartient la louange, et Il est Omnipotent » 100 fois, cela lui est compté comme l'affranchissement de 10 esclaves ; on lui inscrit en outre cent bonnes actions et on lui efface 100 péchés. Cela lui est aussi une protection contre le diable durant toute cette journée jusqu'au soir. Et personne n'a fait meilleure que lui sauf celui qui en fait plus.** » [Al Bukhârî – Muslim].

Selon Ayyûb Al Anṣârî, Le Prophète a dit : « **Celui qui prononce 10 fois (cette parole) a la même récompense que celui qui affranchit quatre esclaves des Fils d'Ismâ'îl.** » [Al Bukhârî – Muslim].

At Tirmidhî rapporte selon Ibn 'Umar que le Prophète (que Le Salut et La Paix d'Allâh soient sur lui) a dit : « **Celui qui la prononce (Lâ ilâha illa Llâh) en entrant au marché et ajoute : « Il fait vivre et fait mourir, Il est Vivant et ne meurt jamais, les biens sont dans Sa main et Il est omnipotent », Allâh lui inscrit un million de bonnes actions, Il lui efface un million de péchés, et l'élève d'un million de degrés.** » Et dans une autre version : « **Et on lui construit une maison au Paradis.** »

20 – Parmi ses mérites, elle est une protection contre la solitude de la tombe et contre la frayeur de la Résurrection :

On rapporte dans le *Musnad* et dans d'autres [recueils] que le Prophète a dit : « **Les Partisans du Tawhîd (muwahhidûn) ne seront pas pris dans la solitude dans leurs tombes, ni lorsqu'ils ressusciteront. Ils se lèveront et tapoteront [de leurs mains] pour enlever la terre de leurs têtes tout en s'exclamant : « Louange à Allâh qui a supprimé en nous la tristesse ! ». »** »

Dans un hadîth considéré comme mursal (dont la chaîne de transmission est altérée), il est dit : « **Celui qui dit : « Il n'y a de dieu qu'Allâh, Le Roi, La Vérité Claire », 100 fois par jours, cette parole sera pour lui une protection contre la pauvreté, une agréable compagnie contre la solitude de la tombe, comme elle entraînera la suffisance et lui permettra de frapper à la porte du Paradis. »** »

21 – Elle sera le dogme des croyants lorsqu'ils se dresseront de leurs tombes :

An Naḍr Ibn Al 'Arabî a dit : « **Il m'est parvenu que les gens, lorsqu'ils se dresseront de leurs tombes auront pour dogme « Lâ ilâha illa Llâh ». »** »

At̄ Tabarânî rapporte selon le Prophète (que Le Salut et La Paix soient sur lui) : « **Sur le Sirât¹, le dogme de cette communauté sera : « Lâ ilâha illa Llâh ». »** »

22 – Parmi ses bienfaits, elle ouvrira à celui qui la prononce les huit portes du Paradis, il y entrera par celle qu'il veut :

Certes cela est rapporté par Muslim (selon un hadîth transmis par 'Umar) concernant celui qui prononce la profession de foi lorsqu'il achève ses ablutions.

Selon 'Ubâdah Ibn Aṣ̄ Sâmit, le Prophète (que Le Salut et La Paix soient sur lui) a dit : « **Celui qui atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allâh et que Muḥammad est Son serviteur et envoyé, que 'Îsâ (Jésus) est le serviteur d'Allâh et Son envoyé - Il envoya Sa Parole à** »

¹ Sirât est le pont dressé entre le Paradis et l'Enfer que chacun devra traverser.

Maryam (Marie), et un souffle émanant de Lui - que le Paradis et l'Enfer sont une vérité, Allâh le fait entrer au Paradis avec ce qu'il possède comme actions, par l'une des huit portes de son choix. »

'Abd Ur Raḥmân Ibn Samra (qu'Allâh soit satisfait de lui) rapporte le ḥadîth d'une histoire longue et dans laquelle le Prophète a dit : « **J'ai vu un homme de ma Communauté, qui, parvenu aux portes du Paradis, vit celles-ci se refermer devant lui. C'est alors que l'attestation « Lâ ilâha illa Llâh - Il n'y a de dieu qu'Allâh » lui est venue et lui a ouvert les portes pour le faire entrer au Paradis. »**

23 – Parmi ses bienfaits : si les adeptes de cette parole entrent en Enfer par négligence envers ses droits, ils en sortiront indubitablement :

Le Prophète (que Le Salut et La Paix soient sur lui) a dit selon Anas (qu'Allâh soit satisfait de lui) : « **Allâh dit : « Par Ma Puissance et Ma Majesté ! Par Ma Fierté et Ma Grandeur ! Je ferai sortir de l'Enfer quiconque dit « Lâ ilâha illa Llâh. ». ». »** [Al Bukhârî – Muslim].

At Tabarânî rapporte selon Anas (qu'Allâh soit satisfait de lui) que le Prophète a dit : « **Des adeptes de la parole « Lâ ilâha illa Llâh » entreront en Enfer par leurs péchés. C'est alors que les adeptes d'Al Lât et d'Al Uzza diront : « A quoi vous a servi la parole « Lâ ilâha illa Llâh » ? », ce qui entraînera la colère d'Allâh qui fera sortir ces premiers de l'Enfer et les fera entrer au Paradis. »**

Si Celui Qui est en colère se montre bon, qu'en est-il lorsqu'Il est satisfait ? Celui qui considère Allâh Unique - même s'il se montre négligent envers les droits de cette unicité - n'est pas semblable à l'associateur.

Un pieux prédécesseur disait : « **Ibrâhîm (que La Paix soit sur lui) disait : « Ô Seigneur ! Ne considère pas équivalent celui qui T'associe à celui qui ne T'associe pas. ». »**

Un autre disait quand il invoquait : « **Ô Seigneur ! Tu as dit des gens de l'Enfer qu'ils jurent par Allâh de toute la force de leurs serments qu'Allâh ne fera pas ressusciter celui qui meurt. Et nous, nous jurons par Allâh de toute la force de nos serments qu'Allâh fera effectivement ressusciter celui qui meurt. Ô Seigneur ! Ne rassemble pas tous ceux qui jurent dans la même demeure ! »**

Abû Sulaymân disait : « **S'Il me reproche mon avarice, je Lui réclame Sa largesse, s'Il me reproche mes péchés, je Lui réclame Son pardon, et s'Il me fait entrer en Enfer, j'informe les gens de l'Enfer que je L'aime.** »

Un pieux connaisseur d'Allâh ('Arîf) pleurait toute la nuit et disait : « **Si Tu me châties, je demeure à T'aimer et si Tu me fais miséricorde, je demeure à T'aimer.** » Les Connaisseurs ('Ârifûn) craignent plus le voile² que le châtement.

Dhu Nnûn a dit : « **La peur de l'Enfer devant la peur de la séparation est telle une goutte devant une mer immense.** »

L'un d'eux disait : « **Ô mon Dieu, Seigneur et Souverain ! Si Tu me châties de tout Ton châtement, me priver de T'avoisiner me serait plus désagréable que Ton châtement.** »

Ô Mes frères ! Concentrez à présent vos efforts dans la réalisation du tawhîd (l'Unicité Pure), car on ne saurait être sauvé du châtement Divin sans celle-ci. Il n'y a pas meilleure parole que les gens aient prononcée : « *LÂ ILÂHA ILLA LLÂH* »

Fin de citation.

Source : Tahqîq Kalimat al Ihlâs

² Le voile qui est dressé entre l'homme et Allâh et qui empêche aux gens de Le connaître et de L'aimer et de bénéficier de Son Amour et de Sa Science.